

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

## ***Extrait du Registre***

### ***Des Délibérations du Conseil***

#### ***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 38  
En exercice : 38  
Qui ont pris part à la délibération : 38

*Date de convocation : 01/04/2026*

Séance du 09 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.*

*La réunion ne pouvant se tenir dans la commune du siège de la Communauté de Communes en raison de l'indisponibilité matérielle de la salle.*

***Présents :*** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Julien MANIBAL, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

***En tant que délégué suppléant, était présent :*** Francis CULIÉ

***Excusés ayant donné un pouvoir :*** Michelle FONTANILLES à Jacqueline LAVABRE, Vanessa RAMBIER à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Cyril TOUZET, Bernard VIALA à André SERIN

***Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance***

-----  
N°20260409\_050

#### **Objet : Élection des Vice-Présidents**

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2025-10-07-00003 en date du 07 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-10 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L.5211-2 du C.G.C.T. renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président de la communauté rappelle que les vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du Bureau sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

À l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-Présidents librement fixé par le Conseil Communautaire que :

Madame ALIÈS Monique est élue 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Monsieur ROQUES Patrick est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Madame SOLIER Anne-Claire est élue 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur RIVEMALE Patrick est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur SABATHIER Jean-Philippe est élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur WOLKOWICKI Michel est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur VIALA Patrice est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur SERIN André est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur PUECH Xavier est élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président

Le Conseil,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président :  
32 suffrages exprimés pour ALIÈS Monique

Pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président :  
34 suffrages exprimés pour ROQUES Patrick

Pour le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président :  
36 suffrages exprimés pour SOLIER Anne-Claire

Pour le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président :  
30 suffrages exprimés pour RIVEMALE Patrick

Pour le poste de 5<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour SABATHIER Jean-Philippe

Pour le poste de 6<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour WOLKOWICKI Michel

Pour le poste de 7<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour VIALA Patrice

Pour le poste de 8<sup>ème</sup> vice-président :  
33 suffrages exprimés pour SERIN André

Pour le poste de 9<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour PUECH Xavier

- **PROCLAME** les Conseillers Communautaires suivants élus :

Madame ALIÈS Monique, en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président chargée de l'aménagement de l'espace communautaire ;

Monsieur ROQUES Patrick, en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président chargé des travaux – projets structurants ;

Madame SOLIER Anne-Claire, en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président chargée de la communication – promotion du territoire ;

Monsieur RIVEMALE Patrick, en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'économie ;

Monsieur SABATHIER Jean-Philippe, en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'environnement – développement durable ;

Monsieur WOLKOWICKI Michel, en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président chargé du tourisme ;

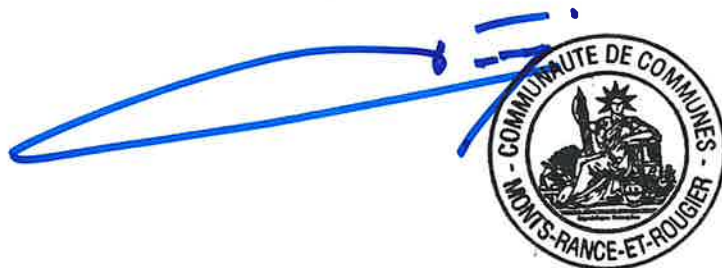
Monsieur VIALA Patrice, en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la voirie communautaire ;

Monsieur SERIN André, en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président chargé du social ;

Monsieur PUECH Xavier, en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la culture, du sport – vie associative ;

- **INSTALLE** lesdits Conseillers Communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Cyril TOUZET*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*